

Michel Barnier

«Avec le Royaume-Uni, un statu quo économique jusqu'en 2020 serait logique»

LES PHRASES CLÉS

«Nous ne voulons conclure aucun accord sur base artificielle, mais uniquement sur base de réels progrès.»

«Nous nous préparons aussi à toutes les options, y compris à un 'no deal'. Mais ce serait une très mauvaise option.»

INTERVIEW KRIS VAN HAVER

Michel Barnier, le négociateur français chargé par l'Union européenne des discussions sur le Brexit, est un «montagnard» qui adore faire de la randonnée dans «sa» Savoie. Dans son bureau, un bâton de randonnée attire l'attention. «J'ai offert un exemplaire identique à mon collègue britannique David Davis. Pour avancer, il faut être deux.»

Le dossier a-t-il ou non progressé? Le message transmis lors du sommet européen de la semaine dernière était ambigu.

Depuis le discours de la Première ministre britannique Theresa May à Florence le mois dernier, les discussions ont trouvé un nouveau souffle. May a à nouveau montré ce même volontarisme lors du sommet européen et nous souhaitons conserver cette dynamique. Mais nous sommes encore loin du compte. Nous ne voulons conclure aucun accord sur base artificielle, mais uniquement sur base de réels progrès. Nous avons cependant ouvert la perspective de négociations sur nos futures relations. Ces discussions sont en réalité celles qui comptent le plus, et non pas les conditions d'une sortie ordonnée.

Vous avez pourtant parlé d'impasse après le dernier tour de négociations.

La sortie des Britanniques de l'UE doit se faire de manière méthodique. Cela implique que les comptes soient corrects.

On peut donc dire qu'à Florence, May a fait un pas en direction de l'Union européenne?

Jusqu'à présent, la ligne britannique était la suivante: nous ne payons rien pour la période suivant la sortie. C'est pourquoi j'ai moi-même parlé d'impasse après le cinquième tour de négociations. À Florence, May a promis deux choses. Tout d'abord, elle paiera la contribution britannique au budget européen pour les années 2019 et 2020.

Elle a également promis d'honorer les engagements pris par le Royaume Uni depuis son entrée dans l'Union européenne. Nous l'attendons depuis longtemps.

Mais il reste encore un fossé profond entre les 20 milliards d'euros proposés par May et les 60 à 80 milliards d'euros réclamés par l'Europe.

Pendant cette phase, nous ne parlons pas de chiffres. Il est important d'examiner les obligations financières ligne par ligne. Je suis certain que nous pourrions facilement y arriver si nous dédramatisons la situation. Nous parlons ici de taxe de sortie. Nous ne sommes pas ici pour punir les Britanniques, quoi qu'en dise Farage.

Les entreprises européennes demandent aussi de la clarté sur ce qui se passera le 29 mars 2019.

En toute hypothèse, le Royaume Uni deviendra un pays 'étranger' le 30 mars 2019 et il ne fera plus partie du Marché intérieur européen. C'est la décision souveraine des Britanniques. Dès le début des négociations sur la sortie, le gouvernement britannique a indiqué clairement que le pays quitterait le marché intérieur et l'union douanière. Mais la seule possibilité d'entretenir des relations sans frictions avec notre marché intérieur, c'est de participer à ce marché unifié. Comme la Norvège participe à notre marché intérieur, sans être membre de l'Union européenne. Et bien aujourd'hui, cette option est également ouverte.

Vous allez cependant démarrer des discussions en interne sur les relations futures que nous souhaitons développer avec les Britanniques et sur une période de transition.

Les Britanniques souhaitent conclure un accord de libre échange. Nous examinons l'hypothèse du modèle canadien, pour rappel, l'accord de libre échange Ceta que le Canada a signé l'an dernier avec l'UE. Il est possible qu'un accord douanier vienne s'y ajouter, comme celui signé entre l'Union européenne et la Turquie. Il existe d'autres modèles, comme un accord cadre ou un accord d'association portant sur différents éléments: le commerce, la défense, la sécurité, même la collaboration interuniversitaire et la recherche scientifique. Nous allons y travailler. Mais chaque modèle est unique et a un équilibre propre en termes de droits et d'obligations. Il n'est pas possible de combiner un traité de libre échange et faire en même temps partie d'un marché intérieur. Sortir, c'est sortir.

Les négociations d'un nouvel accord pourraient-elles prendre plus de temps que la durée de transition de deux ans?

Trois ans, si nous pouvons commencer à discuter en décembre. Et la situation n'est pas sans risques, étant donné que tous les parlements devront donner leur approbation. Il suffit de penser au rifici autour du Ceta. Jusqu'à présent, dans les accords commerciaux, l'Europe a toujours misé sur plus de convergence dans les règles. Avec les Britan-

niques, nous allons devoir faire attention à ce que les règles n'aillent pas dans tous les sens. Qu'elles ne favorisent pas le dumping social et fiscal, qu'elles n'affaiblissent pas les règles environnementales, ou réduisent les droits des consommateurs. C'est aussi pour cette raison que ces négociations ne peuvent être gardées secrètes. Le secret alimente davantage la peur. Nous avons besoin d'un débat public.

Ne sommes-nous pas déjà dans les arrêts de jeu?

Il est possible de clôturer le Brexit à l'automne 2018. Nous sommes déjà en train de rédiger un projet de traité, qui reprend également la période de transition. Pour les relations futures, il suffit d'une déclaration politique qui définisse précisément comment cette collaboration se fera à l'avenir.

May a indiqué qu'elle conservait l'option «no deal» ouverte.

Nous nous préparons aussi à toutes les options, y compris à un «no deal». Mais ce serait une très mauvaise option. Pour les Britanniques eux-mêmes, mais aussi pour nous, cela créerait d'importants problèmes.

Est-ce que cela vous dérange que les Britanniques brandissent un «no deal» alors que la population n'est pas informée de ses conséquences?

Ce que font les Britanniques, c'est leur problème. Mais les conséquences du Brexit sont innombrables sur les plans humain, social, juridique, économique, financier, administratif, et même en cas d'un divorce ordonné. Les Britanniques ont-ils la capacité administrative pour se préparer à un «no deal»? Ils devront sortir d'environ mille accords commerciaux internationaux européens et 750

accords bilatéraux avec des pays tiers. Seront-ils capables de les négocier individuellement? Ils sortiraient d'un jour à l'autre des accords aériens: leurs pilotes ne seront donc plus reconnus, et les avions ne pourront plus décoller. Les Britanniques n'auront pas d'autre choix que de quitter Euratom. Ils pourraient avoir un problème immédiat en matière de gestion et d'importation de matériel nucléaire, tant pour leurs centrales nucléaires que pour leurs hôpitaux. Même l'approvisionnement en nourriture pourrait être menacé en cas de «no deal». Il y aura immédiatement des contrôles, et probablement aussi des taxes.

La période de transition est en quelque sorte un séjour prolongé des Britanniques au sein de l'Europe jusqu'à la fin 2020?

En réalité, cette période de transition, c'est le maintien du statu quo économique. Il est logique que cette transition se fasse dans le cadre financier actuel, jusqu'à la fin 2020. Dans cette période transitoire, les réglementations européennes, la surveillance et le contrôle de la Cour européenne de justice, toute l'architecture européenne donc, doivent rester les mêmes. La seule différence, c'est que les Britanniques ne participeront plus aux décisions sur les législations européennes.